



Club Français du Braque Allemand¹

Association agréée par le Ministère de l'Agriculture et affiliée à la Société Centrale Canine

PROCES VERBAL DE L'ELECTION STATUTAIRE PARTIELLE DU COMITE

Dimanche 17 Mai 2015 à Gujan-Mestras (33)

Le **Dimanche 17 Mai 2015** à ...9....heures30....minutes, **Sylvie LABAU, Présidente du C.F.B.A**, a déclaré ouvert le bureau de vote auprès duquel se sont rendus les membres de l'association présents, à jour de cotisation et adhérent depuis au moins 6 mois à la date de l'élection.

Huit postes au sein du Comité sont à pourvoir. Un appel à candidature a été lancé le 19 Février 2015, et les candidats ont été invités à postuler par courrier en LR avec AR au domicile du Président de la Commission Electorale avant le 20 Mars 2015 (cachet de la Poste faisant foi).

Dix candidats ont déposé leur candidature : **MM. BONNIN Jean-Claude – CLEMENTE Michel – COMMERNAT Alain (sortant) – CRETINON Bruno (sortant) – D'ANGELO Fabienne – EGLEME Guy (sortant) – MARTEL Jean-Jacques – SICRE Michel (sortant) – VOLLETTE Lydie – WOLTERS Gérard (sortant).**

Dès l'ouverture du bureau de vote, la Présidente a procédé à la désignation de **...6... scrutateurs volontaires** membres et électeurs du CFBA : **MM MANGUINE Christine – CHAMBON Jean Pierre – GANDOLFO Jean-Pierre – GIRAudeau Jacques – VARGAS José – VENTO Bruno** et les **trois membres du Comité, GILLES Isabelle, MANGUINE Albert et MIGNOT Jean-Claude**, ont effectué les opérations de dépouillement et veillé au bon déroulement de l'élection ainsi qu'à l'annotation, sur la feuille de pointage, des voix obtenues par chaque candidat, ainsi que les bulletins nuls et vides.

Maître CASSOLA Joëlle, Huissier de Justice à Belin Beliet (33), mandatée pour réceptionner les votes par correspondance, a remis au Comité et devant l'Assemblée Générale, les enveloppes de vote réceptionnées par correspondance.

Les membres de l'association présents qui n'avaient pas voté auparavant par correspondance, ont été appelés à se rendre à l'urne pour voter.

A **...10...heures...30...minutes**, la Présidente clôt les opérations de vote et demande au **Président du bureau de vote Albert MANGUINE**, accompagné de ses membres et des scrutateurs, de se retirer pour procéder aux opérations de dépouillement.

Le Président du bureau de vote a ainsi procédé à **l'émargement des votes par correspondance** sur la liste électorale, annexée au présent procès-verbal, et a inséré les enveloppes de ces votes dans l'urne.

Le nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne est de **.....312.....**, équivalent à celui des émargements comptabilisés sur la liste électorale.

Les opérations de dépouillement ont débuté et le pointage des voix obtenues par les candidats effectué.

Le bureau de vote, après avoir procédé au dépouillement en présence des scrutateurs et annoncé les voix obtenues par chaque candidat, donne les résultats des votes suivants :

Nombre d'électeurs inscrits546....
Nombre de votants312....
SUFFRAGES OBTENUS	
BONNIN Jean-Claude252....
CLEMENTE Michel108....
COMMERGNAT Alain270....
CRETINON Bruno264....
D'ANGELO Fabienne158....
EGLEME Guy116....
MARTEL Jean-Jacques227....
SICRE Michel250....
VOLLETTE Lydie214....
WOLTERS Gérard270....
NULS7....
VIDES1....

Les candidats suivants : **Alain COMMERGNAT – Gérard WOLTERS – Bruno CRETINON – Jean-Claude BONNIN – Michel SICRE – Jean-Jacques MARTEL – Lydie VOLLETTE – Fabienne D'ANGELO** ayant obtenu le plus grand nombre de voix, sont élus membres du Comité du Club Français du Braque Allemand à compter de ce jour.

Les bulletins blancs, les bulletins sans désignation suffisante, les bulletins portant des noms autres que ceux des candidats et les enveloppes sans bulletin sont annexés au présent procès-verbal.

Observations :

.....

.....

.....

NEANT

.....

.....

.....

.....

.....

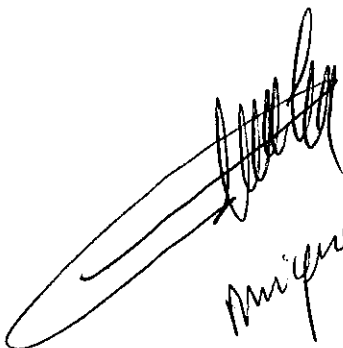
Le Président du bureau de vote, clôt les opérations de dépouillement à 13 heures 50 minutes et le résultat des élections a été annoncé publiquement aux adhérents présents.

Un exemplaire du présent Procès-verbal, signé par l'ensemble du bureau de vote, sera adressé à la S.C.C. et diffusé sur le site internet du CFBA.

Le Président du bureau de vote,



Les membres et les scrutateurs,



Miquel Poy

